



Détergents
Dégraissants

NETSOLAIR - R415

NETTOYANT PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE



ININFLAMMABLE



VERSION
CONCENTRÉ

UTILISATIONS :

NETSOLAIR est un dégraissant nettoyant spécifique pour les plaques de verre de cellule photovoltaïque et les surfaces modernes.

Il n'altère pas les caoutchoucs, vernis, peinture, verre, aluminium anodisé ou non anodisé ainsi que tous les métaux et peut donc être également utilisé pour le nettoyage des surfaces lisses.

Très économiques.

Permet le nettoyage des surfaces encore chaudes.

Rinçage facile.

Ne laisse pas de traces.

N'altère pas les surfaces.

MODE D'EMPLOI :

Agiter le produit avant utilisation.

NETSOLAIR s'utilise dilué avec de l'eau du robinet ou déminéralisée.

Utiliser un système canon à mousse pour dissoudre plus facilement les salissures, laisser agir la mousse environ 10 à 20 minutes puis rincer les surfaces avec de l'eau déminéralisée avec une pression de 30 à 50 bars.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Dilué avec de l'eau du robinet ou déminéralisée à raison de 0.3L à 0.7L pour 10L d'eau.

Surface traitée avec 1L de produit dilué = 10m².

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : Liquide incolore soluble dans l'eau.

pH pur : 9.5 / Point éclair : > 100°C

Conservation : Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, stocké entre 5 et 40°C.

Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

